

Séjour		La personne est en séjour en ESE				
Sortie prévue		Une fin de séjour est envisagée, avec différentes suites possibles				
	Logement à la sortie	Logement non résidentiel ou institutionnel	Intégration d'un appartement supervisé / accompagné	Réorientation vers un autre site au sein de la même fondation	Réorientation vers un autre ESE	Réorientations vers un EPSM
		<i>Ex : chez soi, hôtel, amis, rue, etc.) ou hospitalisation/incarcération</i>	<i>Ex : Etex, Oli'Arche, appartements Arcadie et Estérelle)</i>	<i>Ex : Indi-Go, Oliviers</i>		
Procédure	Quoi	Sortie classique	Sortie classique	Réorientation simplifiée	Réorientation (i.e sortie de l'ESE ₁ et entrée dans l'ESE ₂)	Réorientation (i.e sortie de l'ESE et entrée EPSM) Cf. procédure CCICp
	Outils	ASI de réévaluation Rapport d'indication (pour les éléments de sortie -colonne S – et commentaires)	ASI de réévaluation Rapport d'indication (pour les éléments de sortie -colonne S – et commentaires)	Rapport d'indication (pour les éléments de réorientation -R- et de sortie -colonne S – et commentaires)	ASI de réévaluation Rapport d'indication (pour les éléments de réorientation -R- et de sortie -colonne S – et commentaires)	ASI de réévaluation Rapport d'indication (pour les éléments de réorientation -R- et de sortie -colonne S – et commentaires)
	Qui	CI	CI	CI		
Remarques	NB :	Si la personne ne vient pas aux rdv de sorties, l'ESE peut être appelé à compléter le rapport d'indication	Il n'y a pas besoin de faire une indication d'entrée, ni de suivi pour les séjours en appartement Si la personne ne vient pas aux rdv de sorties, l'ESE peut être appelé à compléter le rapport d'indication	Un contact avec le CI est nécessaire avant la décision. Le rapport d'indication va être utilisé à la fois pour documenter la sortie du site ₁ et l'indication pour le site ₂ de la fondation	Les documents vont être utilisés à la fois pour documenter la sortie de l'ESE ₁ et l'indication pour l'ESE ₂	L'ESE doit vérifier si la personne a un suivi ouvert (hors DCISA) dans le CI. Si oui, c'est le CI qui fait les démarches dans la Brioche psy. Si non, c'est la CCICp qui fait les démarches dans la Brioche psy.